



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 26 novembre 2010

L'an deux mil dix et **le vingt six novembre à 20 heures 30**, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christiane THIBERT, Maire.

**Présents** : Mmes Christiane THIBERT, Colette BERGER, Patricia DUBOIS, Solange DUMAS, Nicole NAVARRO, Claude ROLLIN, Mrs Franck FURTIN, Christian HARTWICH, Benoit JABOULET, Dominique VIOT.

#### **Absents représentés :**

Jean-Pierre BOURGEOIS donne pouvoir à Claude ROLLIN

Marc MONFRAY donne pouvoir à Benoît JABOULET

**Secrétaire de séance** : Dominique VIOT

#### **Absents:**

Pascal GUILLON, Michel ARIES

Nombre de conseillers en exercice : **14** Présents et représentés : **12**

Date de la convocation : 22 novembre 2010

(Article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le compte-rendu de la séance du 29 octobre 2010 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil Municipal du 26 novembre 2010.

**En début de séance, Madame le Maire a demandé d'ajouter la délibération suivante :**

#### **Délibérations**

#### **OBJET : Acceptation passif de l'Association Foncière de St Didier sur Chalaronne**

Madame le Maire fait part de la demande de la Trésorerie concernant l'acceptation des biens en retour de l'Association Foncière de St Didier sur Chalaronne pour un montant de 9 921,35 € pour 46 ares 60 ca.

Elle rappelle que le 30 novembre 2007, une délibération a été prise pour accepter la cession par la commune de Saint Didier de 46 ares 60 ca de terrains situés à Garnerans.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, **ACCEPTE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, les biens en retour d'une valeur de 9921,35 €.

### **OBJET : Acceptation chèques CESU (chèques emplois services universels)**

Considérant que depuis quelques mois, les services de la commune, en particulier la garderie périscolaire, sont saisis par les parents de demandes d'utilisation, comme moyen de paiement, des chèques emplois services universels (CESU), créés dans le cadre de la politique conduite pour favoriser les services à la personne.

Considérant que le CESU permet, en autres, de régler les factures d'une prestation fournie par un organisme agréé ou par une structure d'accueil collectif. C'est le cas de notre garderie périscolaire, nous pouvons accueillir les enfants à partir de 4 ans et jusqu'à 11 ans scolarisés à l'école publique de Garnerans.

Il se décline sous deux formes : le CESU bancaire qui ne peut être utilisé que pour payer la rémunération d'un salarié employé en direct au domicile et le CESU préfinancé qui peut être utilisé pour payer la garde d'enfants en structure d'accueil.

Considérant que les collectivités locales sont tout à fait habilitées à accepter ces CESU préfinancés comme moyen de paiement,

Considérant que l'acceptation par la commune de ce mode de paiement présente un intérêt certain pour les administrés qui se voient dotés par les employeurs ou leurs comités d'entreprise de ces chèques qui ont parfois remplacé les aides directes,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés, d'accepter, à compter du 1 décembre 2010 les CESU préfinancés en qualité de titres de paiement pour la garderie périscolaire, de modifier, l'acte constitutif de la régie de recette concernée et habiliter les régisseurs à accepter en paiement les CESU préfinancés en date du 20 décembre 2007 et d'autoriser la commune à s'affilier au centre de remboursement des CESU (CRCESU) et par la même à accepter les conditions juridiques et financières de remboursement et Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.**

### **OBJET : Autorisation signature convention avec le Conseil Général**

Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer la convention avec le Conseil Général (service des Routes) concernant l'occupation du domaine public départemental pour l'aménagement du cœur du village. **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, AUTORISE à l'unanimité des membres présents et représentés, Madame le Maire à signer la convention avec le Conseil Général (service des Routes).**

### **OBJET : Acceptation dissolution comptable du Syndicat du Collège de Thoisy et modification budgétaire**

Dans le cadre de la dissolution du Syndicat du Collège de Thoisy, le Comptable du Trésor Public nous demande d'accepter les résultats excédentaires et de les intégrer de notre budget 2010 selon la répartition suivante: Compte 002–Fonctionnement : 54,85 € et Compte 001–Investissement : 2 237 € Et d'accepter le montant reversé au Compte 515 de la trésorerie pour un montant de 2 291,85 €.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, ACCEPTE à l'unanimité des membres présents et représentés, ces résultats excédentaires à intégrer au compte 002 pour 54,85 € et au compte 001 pour 2 237 € et d'accepter le montant verser au compte 515 de la trésorerie compte 515 pour 2 291,85 €**

## **OBJET : Décision modificative n°5 (Mise en place d'une signalétique) et complément de la n°4**

Complément de la DM n°4 :

Madame le Maire rappelle que dans la séance du 29 octobre, il a été de modifier les comptes 1641 et 020 pour pouvoir régler la 1<sup>ère</sup> échéance du 25/12/2010.

Or, il s'avère qu'il manque 2,00 € pour le règlement de celle-ci.

Le compte 1641 doit être approvisionné d'un montant de **2,00€** pour le capital de l'emprunt. Cette somme sera débitée au compte 020.

Et création d'une opération pour la signalétique du Cœur du Village :

Afin de procéder à la mise en place de la signalétique pour le cœur du village, Madame le Maire demande à l'assemblée d'approuver cette mise en place au compte 2152 opération 122 pour un montant de 5 000 €, cette somme sera débitée au compte 020.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, **ACCEPTE, à l'unanimité des membres présents et représentés, ces modifications budgétaires pour un montant de 5 002,00 € débité au compte 020.**

### **Rapports des commissions :**

#### **Urbanisme et environnement**

##### **Rappel fiche info n°9 :**

La commune n'est pas chargée de la taille des haies privées en limite de voie, celle-ci reste à la charge du propriétaire. Un courrier sera envoyé aux particuliers dont les haies empiètent sur la chaussée.

Entretien des bâtiments :

Suite à la visite de sécurité du SDIS, mise en conformité de la salle des fêtes.

Déneigement : projet d'équipement d'une lame pour le tracteur

Demande auprès de la DDE pour nettoyage des déchets au virage de la sortie nord de Garnerans.

Devis en cours pour la réfection de la porte de l'église.

Cœur de village :

Les bétons et les enrobés sont terminés.

Le parc à vélo a été repositionné sous l'abri bus.

Les éclairages publics sont en place

Reste à faire : les potelets de délimitation et les marquages au sol, plantation des arbres et des massifs  
Réouverture à la circulation aux alentours du 15 décembre après séchage complet des bétons.

PLU : réunion mercredi 1<sup>er</sup> décembre.

## **Action sociale et culturelle**

Préparation de la journée du CCAS le 14 décembre.

Réponses aux invitations : 22 personnes

## **Finances**

Fin novembre 64 % du budget dépensé.

## **Communication**

**Site Internet** : 2701 visites à ce jour.

Une réunion a eu lieu le 10 novembre pour préparer le bulletin.

## **Questions diverses**

Une réunion s'est déroulée le 4 novembre en mairie de Bey pour un projet d'aménagement de circuits pédestres « **au fil de l'eau** » sur l'Avanon prévu dans le contrat de rivière des Territoires de Chalaronne

La séance est levée à 23 h 45

*Prochain Conseil le Vendredi 28 janvier 2011 à 20 h 30*

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.*

*Le Maire,*

*Christiane THIBERT*